

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 8 avril 2024

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2024
5. Période de questions:
  - 5.1 Membres du conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION**

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1175 *décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau*
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1176 *concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux*
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1177 *modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1178 *ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues de la Promenade, de la Sapinière, de l'Escalade, de la Randonnée, de l'avenue de Charleville et du chemin des Mas*
10. Dépôt rapport final – Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC)
11. Renouvellement et maintien du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) - Appui aux négociations
12. Fonds de développement régional – Subvention organismes de Boischatel

**TRAVAUX PUBLICS**

13. Octroi de contrat – Lignage de chaussée 2024
14. Autorisation de dépenses – Découpeuse au plasma
15. Autorisation de dépenses – Signalisation routière

## **URBANISME**

- 16. Demandes de permis au PIIA – CCU du 26 mars 2024
- 17. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2024-1174 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements concernant diverses dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, à l'aménagement des terrains, à l'entreposage extérieur et à l'index terminologique*
- 18. Vente de terrains – Secteur des Trois-Saults
- 19. Demande d'annulation d'une promesse d'achat – Vente de terrain – Secteur des Trois-Saults

## **LOISIRS**

- 20. Modification de la résolution numéro 2024-03-050 – Équipement de traçage

## **SÉCRUTIÉ INCENDIE**

- 21. Nomination – Poste de lieutenant
- 22. Embauches – Pompiers
- 23. Autorisation de dépenses – Remplacement de vêtements de protection individuelle (VPI)

## **GESTION DE L'EAU**

- 24. Octroi de contrat – Surveillance des travaux de réfection du barrage X0001372

## **DIVERS**

- 25. Période de questions :
  - 25.1 Membres du conseil
  - 25.2 Public
- 26. Levée / Ajournement

- 2024-04-070      2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2024-04-071      3. **Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 4 mars 2024 tel que rédigé par le directeur général.
- 2024-04-072      4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mars 2024 tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

## 5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Stationnement hivernal de nuit
- Suivi consultation publique sur la sécurité routière

De la part de l'assistance :

- Déneigement des rues et des trottoirs
- Comité Fêtes des voisins
- Défi pissenlits, utilisation de pesticides pour l'entretien
- Prolongement des horaires et système d'affichage à l'intérieur des véhicules PLUMobile
- Clôtures Domaine du boisé et terrain de golf du Royal Québec
- Marches naturelles – bâtiment en tôle
- Feux de circulation – rue Montmorency / avenue Royale
- Développement résidentiel dans la zone agricole
- Visibilité haut de la côte de l'Église / avenue Royale

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 15.

## ADMINISTRATION

- 2024-04-073      6. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1175 décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau**

Avis de motion est par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2024-1175 *décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

- 2024-04-074      7. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1176 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux**

Avis de motion est par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2024-1176 *concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

- 2024-04-075      8. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1177 modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation**

Avis de motion est par les présentes, donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2024-1177 *modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2024-04-076 9. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1178 ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues de la Promenade, de la Sapinière, de l'Escalade, de la Randonnée, de l'avenue de Charleville et du chemin des Mas**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2024-1178 ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues de la Promenade, de la Sapinière, de l'Escalade, de la Randonnée, de l'avenue de Charleville et du chemin des Mas. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2024-04-077 10. **Dépôt rapport final – Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC)**

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel offre un service de transport collectif par l'entremise de Développement Côte-de-Beaupré sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacement depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUmobile ;

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté ;

**Considérant que** le programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) vise à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de pallier les pertes de revenus et les dépenses sanitaires supplémentaires résultant de la pandémie de COVID-19 et qu'il couvre la période comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2023 ;

**Considérant que** des rapports d'étapes trimestriels ont été envoyés selon les modalités du PAUTC ;

**Considérant que** le présent rapport ne représente qu'une partie des pertes encourues en raison de la pandémie de COVID-19 ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel approuve le rapport final attestant les pertes de revenus subies et des dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes en transport adapté et collectif ;
- **Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

2024-04-078 11. **Renouvellement et maintien du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) - Appui aux négociations**

**Considérant que** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**Considérant que**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**Considérant que**, selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**Considérant que**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**Considérant que** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructures qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**Considérant que**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**Considérant que** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure *Investir dans le Canada* a pris fin, où le FDCC est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**Considérant que** le FDCC, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement :

- **Que** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le FDCC Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- **Que** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- **Que** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- **Que** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

- **Qu'**une copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

2024-04-079    **12. Fonds de développement régional – Subvention organismes de Boischatel**

**Considérant** la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour soutenir des projets d'organismes à but non lucratif reconnus par la Municipalité;

**Considérant** les demandes d'aide financière reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'octroyer le montant suivant pour l'année 2024 ;

- Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel – 2 000 \$
- FADOQ de Boischatel – 1 500 \$
- Club de pickleball de Boischatel – 500 \$

**TRAVAUX PUBLICS**

2024-04-080    **13. Octroi de contrat – Lignage de chaussée 2024**

**Considérant qu'**il est nécessaire de procéder au lignage de chaussée sur l'ensemble du territoire de la Municipalité pour l'année 2024;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** l'offre de services des Entreprises Gonet B.G. Inc.;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de mandater les Entreprises Gonet B.G. Inc. pour le lignage de chaussée pour l'année 2024 pour un montant estimé de 29 556,20 \$, plus les taxes, et ce, selon les taux prévus à l'offre de service.

2024-04-081    **14. Autorisation de dépenses – Découpeuse au plasma**

**Considérant qu'**il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une nouvelle découpeuse au plasma pour le service des travaux publics;

**Considérant** l'offre de l'entreprise Messer <sup>™</sup>;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition d'une nouvelle découpeuse au plasma à l'entreprise Messer <sup>™</sup> pour un montant de 7 057,80 \$, plus taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une période de trois (3) ans.

2024-04-082 15. **Autorisation de dépenses – Signalisation routière**

**Considérant qu’il** est nécessaire d’installer de la signalisation routière dans le nouveau développement résidentiel des Trois-Saults, sur une partie de la rue des Saphirs et des Opales;

**Considérant** le coût estimé par le directeur du service des travaux publics pour l’acquisition de produits de signalisation routière;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d’autoriser l’acquisition de produits de signalisation routière pour le nouveau développement résidentiel des Trois-Saults, sur une partie de la rue des Saphirs et des Opales, pour un montant estimé à 9 926 \$, plus taxes.

Ces sommes seront prises à même l’excédent accumulé non affecté.

**URBANISME**

2024-04-083 16. **Demandes de permis au PIIA – CCU du 26 mars 2024**

**Considérant que** les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale*;

**Considérant que** le Comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil d’approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s’il y a lieu;

No résolution	Adresse	Objet de la demande	Modification
20240326-4a	20, chemin des Petites-Îles	Construction d’un bâtiment principal et accessoire	Le compteur d’électricité doit être installé sur le bâtiment principal
20240326-4b	5328, avenue Royale	Agrandissement de la galerie latérale gauche	Planter une haie d’arbustes devant la galerie, face à l’avenue Royale pour dissimuler les pieux et le dessous de la galerie; Peindre toutes les sections des galeries et des garde-corps non peintes.

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d’urbanisme tenu le 26 mars 2024.

2024-04-084 17. **Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2024-1174 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements concernant diverses dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, à l'aménagement des terrains, à l'entreposage extérieur et à l'index terminologique**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de Règlement numéro 2024-1174 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements concernant diverses dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, à l'aménagement des terrains, à l'entreposage extérieur et à l'index terminologique.

2024-04-085 18. **Vente de terrains – Secteur des Trois-Saults**

**Considérant** la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur des Trois-Saults;

**Considérant que** la Municipalité a reçu des offres d'achat pour les terrains suivants :

- Terrain # 3 - Lot 6 542 136 – 172 000 \$ (plus taxes) - promesse d'achat signée par Jean-Philippe Boutet Lemieux et Sarah Leclerc;
- Terrain # 26 - Lot 6 542 125 - 205 000 \$ (plus taxes) - promesse d'achat signée par Claudia Grondines et Maxime Harvey;

**Considérant que** les offres d'achat sont conditionnelles et valides pour une période maximale de 90 jours;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain #3 et du terrain # 26 aux proposants aux prix soumis, et ce, selon les dispositions prévues aux documents d'offres d'achat et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires pour finaliser la vente des terrains, y compris les actes de vente et tout autre document nécessaire à la transaction.

2024-04-086 19. **Demande d'annulation de promesse d'achat - Vente de terrain – Secteur des Trois-Saults**

**Considérant** la résolution numéro 2024-02-043 autorisant la vente d'un terrain dans le secteur des Trois-Saults;

**Considérant que** la Municipalité a reçu une promesse d'achat signée par Dave Trottier-Moreau et Caroline Pinet pour le terrain # 36 – lot 6 542 122 pour un montant de 263 000 \$ (plus taxes);

**Considérant** la demande transmise le 4 mars 2024 par Dave Trottier-Moreau et Caroline Pinet pour annuler la transaction en lien avec l'achat du terrain # 36;

**Pour ces motifs** il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'accepter la demande d'annulation de la promesse d'achat pour le terrain # 36 et de rembourser l'acompte remis par les acheteurs sans autre recours de part et d'autre.



## LOISIRS

2024-04-087    20. Modification de la résolution numéro 2024-03-050 – Équipement de traçage

**Considérant** la résolution numéro 2024-03-050 autorisant l'acquisition d'équipement pour le traçage;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'ajouter des composantes à l'équipement;

**Considérant** l'ajustement de l'offre de l'entreprise Tidd Tech;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition d'équipement de traçage incluant l'ajout des composantes pour un montant estimé à 19 520 \$ (taxes et frais inclus).

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une période de trois (3) ans.

## SÉCURITÉ INCENDIE

2024-04-088    21. Nomination – Poste de lieutenant

**Considérant** l'affichage fait par la direction du service de sécurité incendie;

**Considérant que** le candidat rencontre les conditions exigées;

**Considérant** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie par intérim;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de nommer William Morency au poste de lieutenant.

2024-04-089    22. Embauches – Pompiers

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de trois (3) pompiers afin de maintenir une force de frappe prévue au schéma de couverture de risque;

**Considérant que** les candidats rencontrent les conditions exigées;

**Considérant** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie par intérim;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'acquérir des vêtements de protection individuelle et des accessoires pour les nouveaux pompiers;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **D'embaucher** Gabriel Bibeau, Xavier Côté et Hugo Dumais St-Onge au poste de pompiers, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective;
- **D'acquérir** des vêtements de protection individuelle et des accessoires pour un montant total estimé à 16 080 \$, plus taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une période de trois (3) ans.

2024-04-090    **23. Autorisation de dépenses – Remplacement de vêtements de protection individuelle (VPI)**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de VPI, incluant bottes, manteaux, pantalons et casques de combat contre les incendies;

**Considérant** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie par intérim;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de remplacer les VPI pour un montant total estimé à 24 975 \$, plus taxes.

Ces sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

**GESTION DE L'EAU**

2024-04-091    **24. Octroi de contrat – Surveillance des travaux de réfection du barrage X0001372**

**Considérant que** la Municipalité procédera à la réfection du barrage X0001372;

**Considérant qu'**il est nécessaire d'effectuer une surveillance des travaux de réfection;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084* ;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** l'offre de services de la firme Tetra Tech inc.;

**Considérant** la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de mandater la firme Tetra Tech inc. pour la surveillance des travaux de réfection du barrage X0001372 pour un montant total estimé à 22 767 \$, plus les taxes, et ce, selon les prix au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1129*.

**DIVERS**

**25. Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Sondage – stationnement rue des Opales

De la part de l'assistance :

- Surveillance « *pumptrack* »
- Demande de subvention, reconnaissance des organismes

La période de questions a débuté à 20 h 28 et s'est terminée à 20 h 33.

2024-04-092    26. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 33.

ASSISTANCE : 11 personnes

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*